

WOLFGANTZEN et son HISTOIRE

Les Grands travaux et acquisitions durant le XIXème siècle

Acquisition du Presbytère

Sous la Révolution, les biens de l'église furent vendus nous en avons parlé sous le chapitre "La grande révolution".

En 1829 Mlle Roux décide de vendre le presbytère dont elle a hérité de son père. Elle le propose à la commune au même prix que celui-ci l'a achetée soit 5560 francs.

La commune par la voix du maire Nicholas Kosmann demande une aide financière au Préfet, vu la situation financière de la commune qui n'a d'autre rentrée d'argent que l'affouage. Elle finance déjà la construction du corps de garde sur une durée de 3 ans, l'affouage ne rapporte que 1200 francs en moyenne.

Ne voulant pas laisser passer cette occasion, Mlle Roux rajoute dans sa proposition qu'elle ferait des facilités et accepte le paiement en 10 annuités par termes égaux.

Après de dures tractations le préfet autorise une souscription auprès des habitants catholiques qui rapporte 5530 francs. Le maire signe donc l'achat le 11 janvier 1830.

Le 11 juin 1832 dans l'ordonnance du Roi Louis Philippe, celui-ci approuve la transaction qui est rédigée ainsi :

*Ordonnance du Roi qui autorise l'acceptation de la donation de l'ancien presbytère estimé 10.000 francs, faite à la fabrique de l'église de Wolfgantzen (Haut-Rhin) par la dame Roux, à la charge de payer à la donatrice une somme de 5566 francs avec les intérêts en dix termes égaux et annuels
(Paris, 21 mai 1832)*

Le curé Jean Baptiste Wolff administrateur de la paroisse depuis 1819 mais demeurant à Weckolsheim paroisse qu'il administre également, devient donc le premier curé résidant dans la commune après la Révolution.

Construction d'une mairie-école

Sous l'Empire, l'administration poussait à instruire les enfants car à cette époque l'instruction n'était pas obligatoire. Certes les enfants allaient à l'école et étaient même séparés selon leur religion car l'enseignement comportait en grande partie une éducation religieuse.

Avant 1834 les élèves catholiques avaient leur école chez Louis Wittmann. Cette maison se trouvait au bord de la rue principale, en allant vers Neuf-Brisach sur la propriété actuelle de Wittmann Edouard, en face de Weymann François. Cette propriété a dû être la dernière maison du village à droite de la route.

Les élèves protestants étaient logés chez Wolfgang Heitzler dans un premier temps et après chez Michel Weymann, propriété se trouvant au bord de la route allant vers Colmar sur la propriété actuelle de Feu Weymann Virgile, avant dernière maison à gauche avant le croisement avec la route d'Appenwihr.

Le 29 septembre 1833 une demande de subvention pour la construction d'une école fut adressée au Préfet.

Le 14 juin 1834 la demande fut approuvée et financée en partie par l'Etat. Une surimposition de 3 centimes additionnels au principal des contributions directes fut votée par le conseil municipal.

Ce bâtiment comprenait une salle de classe, un logement pour l'instituteur et la mairie.

Les entreprises Hartmeyer et Schmitt sont adjudicataires pour un montant de 8576 francs 53 centimes.

Les péripéties relatives à la construction de la mairie-école ont été relatées sous le chapitre : Sous les deux clochers.

Les travaux ont démarré en 1835 et seront terminés le 16 juin 1838.

A cette époque les enfants en âge d'être scolarisés (6 à 12 ans) étaient au nombre de **90**. La salle de classe prévue est trop petite et ne peut recevoir que la moitié des enfants (demande déposée en 1833, fin des travaux 1838).

L'administration préconise d'utiliser une autre salle du bâtiment et l'inspection ajoute: « *la commune peut meubler cette pièce et entretenir une institutrice, le nombre d'enfants est d'ailleurs trop grand pour l'instituteur en place qui est mou et faible...* »

Le 3 janvier 1838, avant la fin de la construction, ayant anticipé l'étroitesse des locaux en construction, le conseil propose l'achat du bâtiment de Mr. Fischer pour l'utiliser en temps qu'école des filles, considérant que le local présente les commodités convenables tant pour l'école que pour l'habitation de l'institutrice. Cette alternative n'aboutit pas.

L'enseignement

Rappel sur l'enseignement (déjà vu sous le chapitre "La grande Révolution")

En 1833, afin d'encourager les élèves des écoles de la commune qui se distinguent par leur conduite et leur application, le conseil municipal prend la décision : *qu'il sera distribué des récompenses aux sujets les plus méritants*. Une somme de 20 francs pour l'achat de prix est votée.

Le 16 juillet 1852, le règlement des écoles communales déclare que « *le devoir principal de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse* ».

Pour les familles possédant quelques biens l'enseignement est payant, une rétribution de 3 francs par enfant et par an était demandée.

Dans notre commune à certaines périodes nous avons un enseignement distinct pour les enfants de confession catholique et protestante et cela suite à la demande venant de Paris. C'est ainsi que nous trouvons les instituteurs suivants :

Pour la religion catholique

1748 Mathias Kauffmann
1762 Jean Widmann*
1783 Jacques Klopfer

L'an VI(1787)Michel Wittmann

1823 Joseph Biwert

1844 Joseph Clément

1844 Jean Zaepfel

1856 Jean-Baptiste Resson

1865 Sœur Médarde Débès enseigne à l'école des filles

*Jean Widmann exerçait en même temps le métier de cordonnier et employait un ouvrier.

Pour la religion protestante

1788 Jacob Wolfensberger

1819 Jacques Hurst

1820 Jean Bruder

1866 George Schmitt

Dans les frais des dépenses communales une indemnité est versée à l'instituteur pour la fourniture de matériel scolaire. Exemple : Fourniture de crayons d'ardoise et d'encre. Ces dépenses étaient revues annuellement.

La notation des instituteurs et des élèves

A partir de 1838, les instituteurs étaient notés par des inspecteurs qui, une fois par an passait une demie journée à l'école afin de se rendre compte des progrès de l'enseignement d'une année à l'autre.

Afin de vous donner un aperçu de cette inspection voici les différents paramètres pris en compte :

Nombre d'élèves : 43 garçons dont 10 protestants, 25 filles dont 20 protestantes.

Les parents payent une rétribution de 3 francs / an

Instituteur : Joseph Biwert laïque à Wolfgangzen depuis 1823.

Traitement : 400 francs + 150 francs de secrétariat + bois + casuel (rémunération versée par l'église pour des activités liées à l'époque au rôle de l'instituteur comme organiste ou chantre lors d'enterrements).

Quelle est la moralité de l'instituteur : Très faible, aucune méthode, pas d'ordre, pas de cahiers.

Les élèves font-ils des progrès : Non, très faible pour le français, le calcul et même l'allemand.

Pas de système décimal ni métrique, sans intelligence.

Qu'elle considération jouit-il dans la commune :
Pas bien considéré à cause d'histoires dont-il s'est mêlé.

Achat de matériel pour l'école

Etait-ce suite à cette notation que l'instituteur Joseph Biwert dépose à la mairie une demande pour l'achat de matériel. Le contenu est le suivant :

1 appareil pour le calcul mental - 1 dictionnaire à 2 langues (français- allemand)

Les tableaux de Linder - 1 mètre et 1 double décimètre

1 décimètre cube et 1 centimètre cube en fer-blanc

Une série de poids depuis le gramme jusqu'au demi kilo

Le petit livre explicatif du système légal par Lamotte

4 cartes géographiques de l'Alsace, de la France, de l'Europe, une mappemonde ainsi qu'un compas en cuivre.

Inspection du 13 février 1856

Instituteur : Jean Zaepfel .

Fréquentation :

Garçons:

Inscrits : 36 payants+12 gratuits = 48

fréquentation estivale: 27+3

fréquentation hivernale: 36+11

Filles:

Inscrites: 38 payantes+11 gratuites = 49

fréquentation estivale: 24+3

fréquentation hivernale: 38+7

Fréquentation assez régulière.

Local de la classe trop petit pour y réunir les 2 sexes.

Instruction religieuse en allemand

Français complètement inconnu hors de l'école primaire.

Lecture: très négligée; *Est-elle comprise :* non.

Ecriture: assez bien; *Cahier :* mal tenu.

Orthographe: nulle; *Grammaire :* nulle

Calcul écrit: nul; *Problèmes:* nul;

Système légal : nul *Calcul mental :* passable.

Conduite extérieure : Bonne. *Politesse :* Bien.

Propreté : Bonne

Ordre : Assez bien observé. *Discipline :* assez

bonne.

Observation relative au maître : Instituteur très moral, mais d'une grande négligence.

Il est très rare de rencontrer une école aussi négligée. Quelques enfants seulement savent lire le mot à mot mais sans rien comprendre.

La salle d'école qui n'a que 5 mètres de longueur et 4 mètre 75 de largeur ne peut contenir plus de 50 élèves et cependant elle en renferme plus de 90.....

Remarque de l'inspection académique:

Tous les efforts de l'autorité supérieure doivent tendre à doter cette commune qui manque de ressources d'une école de filles.

Après cette inspection, M. Zaepfel démissionne pour raison de santé. Il est remplacé par Jean-Baptiste Resson le 14 Mai 1856.

Nouvelle demande pour une école de filles

En 1864 Il est à nouveau question de construire une école pour les filles.

Un projet a été lancé et les plans déposés à la préfecture le 27 mai 1864 avec en introduction, un mémoire explicatif précisant entre autre que le village compte 458 âmes.

Cette école aurait dû être construite à l'emplacement actuel de la maison de Jacques Briot se situant à gauche de la place du village actuelle. Les travaux n'ont pas été réalisés.

Un don de 1000 francs est fait à la communauté en 1857, La maison appartenant à la famille Joseph Wittmann ainsi que ses dépendances à été achetée pour 800 francs. La somme a été payée de la main à la main par le maire F.X.Maechtlin.

Une plainte émanant de l'administration a été déposée à la Préfecture pour "gestion occulte", aucune délibération n'ayant été prise à cet effet.

Cette somme avait été donnée par un bienfaiteur de la commune au curé Antoine Holl qui pouvait donc en disposer comme bon lui semble!

L'affaire s'arrêta là suite aux explications données, le maire n'étant qu'intermédiaire.

En 1865 une sœur catholique sœur Médarde Débès de la congrégation des sœurs de Ribeauvillé emménage et reste en poste

jusqu'en 1872, où elle fut remplacée par une institutrice protestante et laïque. L'enseignement se fit en allemand. La première inspection a eu lieu le 23 février 1867 avec les observations suivantes:

Cette école va bien, la sœur a de l'expérience et a très bien réussi dans cette commune.

En 1898 une école a été construite suite à la vétusté du bâtiment utilisé. Celle-ci se trouvait en face de la mairie école, les cours ont été dispensés par une institutrice protestante mais laïque. Suite à l'aménagement de la place du village, ce bâtiment n'ayant plus d'utilité, a été rasé en 1975 après qu'un nouveau groupe scolaire ait été érigé.

Ouverture d'une école protestante

En 1866 Georges Schmitt ouvre une école libre protestante avec 15 garçons et 12 filles.

Son traitement (750 francs) est payé par les habitants protestants et le consistoire (administration d'un groupe de paroisses protestantes)

Les premières observations de l'inspection étaient les suivantes :

Cette école est très bien installée. L'organisation ne laisse rien à redire. L'instituteur est jeune et ne paraît pas avoir une grande expérience dans l'enseignement.

Georges Schmitt est née en 1845 et n'a donc que 21 ans. Suite à ces observations tout à l'honneur du jeune instituteur, l'adjoint au maire Michel Hemmerlé propose lors d'une séance au conseil municipal un supplément de 50 francs au traitement de celui-ci. Le conseil refusant, il a jugé convenable de donner sa démission mais il reste membre. Il fut remplacé au poste d'adjoint par Jean-Baptiste Dentz lieutenant des douanes en retraite. (Déjà vu sous le chapitre des élections des maires)

Au mois d'août 1869 un incendie détruit le local qui servait d'école aux enfants protestants, 28 élèves fréquentaient cette école.

Le conseil municipal décide de ne pas prendre

en charge la construction d'une école libre protestante alors qu'une autorisation de construire deux églises nouvelles est déposée. L'administration pourrait imposer d'office la création d'une école communale protestante et d'ajouter dans le rapport: « *Maintenant les pauvres enfants sont obligés d'aller à l'école protestante dans les villages voisins à 3 ou 4 km* »...

Le conseil municipal décide d'ajourner l'établissement d'une seconde école communale jusqu'après l'achèvement de la construction des deux églises. Actuellement on appellerait cela du chantage.

Episodiquement et cela depuis 1771, la construction d'une église neuve apparaît. Cette fois, la construction d'un lieu de culte pour chaque confession est envisagée et bien engagée.

